

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 631

présenté par

Mme Bourouaha, M. Tjibaou, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,  
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,  
Mme Reid Arbelot, M. Rimane et M. Sansu

-----

**ARTICLE 2 BIS**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« quatorze »

le mot :

« seize ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 6, substituer au mot :

« Deux »

le mot :

« Quatre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à augmenter le nombre représentants des salariés élus au sein du conseil d'administration de la future holding France Médias regroupant les sociétés France Télévisions, Radio France et Institut national de l'audiovisuel.

La création de cette holding aura un impact significatif sur les conditions de travail de l'ensemble des salariés de ces sociétés, c'est pourquoi les co-signataires de cet amendement considèrent que la voix des salariés doit être mieux prise en compte au sein des conseils d'administration.

De plus, ils considèrent qu'en ce qui concerne l'indépendance de l'audiovisuel public, les salariés en seront les meilleurs garants et le meilleur des contre-pouvoir à cette nouvelle direction centralisé.